

Règlement du jeu « Le grand anniversaire du Drive »

Article 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société Leader Price Magasin 5, au capital de 10.000,00 euros dont le siège social est situé 123 quai Jules Guesde 94 400 Vitry-sur-seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro B 524 094 208 (ci-après la « Société organisatrice »), organise du 6 novembre 2017, 00h00 au 19 novembre 2017 23h59 inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Le grand anniversaire du Drive » (ci-après le « Jeu ») dont les modalités sont ci-dessous exposées.

Article 2 – DEPOT ET MODALITES D'OBTENTION DU REGLEMENT

Article 2.1 – Dépôt du règlement

Le règlement du Jeu est déposé en l'Etude de Maître Aline BRU, Huissier de justice, dont l'adresse est la suivante :

SCP BORNECQUE-WINANDY & BRU-NIFOSI, 15 passage du Marquis de la Londe - 78000 Versailles.

Article 2.2 – Modalités d'obtention du règlement

Le règlement du Jeu est gratuitement et librement accessible, pendant toute la durée du Jeu, sur le site Internet www.leaderdrive.fr où il peut être consulté et imprimé.

Une copie de ce règlement est envoyée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, par courrier postal uniquement, jusqu'au 04 décembre 2017 inclus à l'adresse suivante : Leader Drive – 123 quai Jules Guesde 94 400 Vitry-sur-seine.

Une seule demande de copie de ce règlement sera prise en considération par participant et par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique).

Article 3 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT ET DE TOUT AVENANT

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement, ses éventuels avenants et les principes du Jeu, dans leur intégralité.

Toute modification apportée au Jeu et à son règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement déposé à l'Etude mentionnée ci-dessus. La Société organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix.

En cas de différence entre la version du règlement et ses éventuels avenants déposés chez l'Huissier et la version accessible en ligne sur le site <http://www.leaderdrive.fr>, seule la version déposée chez l'Huissier prévaudra dans tous les cas de figure.

La Société organisatrice se réserve le droit de priver de la possibilité de participer au Jeu et du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du présent règlement.

Article 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse et DOM COM inclus, disposant d'un accès à Internet et d'une adresse de courrier électronique, à l'exclusion des membres du personnel de la Société organisatrice et d'une façon générale des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation. Cette exclusion s'étend également à l'ensemble du foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique) du personnel des sociétés susvisées.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications qu'elle jugera utiles.

Article 5 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU

La participation au Jeu est ouverte du 6 novembre 2017 00h00 au 19 novembre 2017 23h59 inclus (la date et l'heure des connexions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société organisatrice faisant foi). Il faut que le paiement de la commande soit effectué pendant la période légale du jeu, soit du 6 novembre 00h00 au 19 novembre 2017 23h59 inclus (par exemple : si un client achète le 5 novembre 2017 pour un retrait le 6 novembre 2017, la mécanique du jeu ne fonctionnera pas. Si un client achète le 19 novembre 2017 pour un retrait le 22 novembre 2017, la mécanique du jeu s'applique).

Le Jeu est accessible 24h sur 24 du 6 novembre 00h00 au 19 novembre 2017 23h59 sur le site Internet de la Société organisatrice dont l'adresse est la suivante : <https://www.leaderdrive.fr> (ci-après dénommé le « Site »), sous réserve notamment d'éventuelles opérations de maintenance sur les serveurs du Jeu.

Plusieurs participations par personne et par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique) sont admises, dans les conditions présentées ci-dessous.

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- se connecter sur le site <http://www.leaderdrive.fr> ;
- s'il possède un compte sur le Site, s'identifier, vérifier ses informations personnelles dans le formulaire, les corriger le cas échéant ou les confirmer ;
- s'il ne possède pas de compte sur le Site, remplir les champs obligatoires du formulaire d'inscription en indiquant ses nom, prénom, , date de naissance, adresse complète, code postal, ville, numéro de téléphone portable, adresse électronique active et valide, mot de passe (les mots de passe saisis lors de la connexion au compte client ou lors de l'inscription sont cryptés et ne sont pas lisibles par les services habilités et sélectionner le magasin Leader Price Drive le plus proche du client et de son choix parmi ceux affichés dans la liste ;
- une fois les informations personnelles confirmées ou le formulaire validé, passer commande pour un montant minimum de 50 euros dans le magasin Drive participant choisi préalablement lors de l'inscription ;
- une fois sa commande récupérée au magasin Drive sélectionné et participant au Jeu, sa participation au Jeu et au tirage au sort est automatiquement enregistrée pour gagner le lot des 1 an de courses ;
- le participant obtient une chance supplémentaire d'être tiré au sort à chaque tranche de 50 euros d'achat.

Le participant ayant commandé dans les conditions indiquées ci-dessus, aura également la possibilité de gagner un bon d'achat d'une valeur allant de 5 à 50 euros, par tirage au sort sous forme d'instant gagnant.

Tous les champs du formulaire de participation indiqués comme obligatoires doivent être renseignés.

De manière générale le participant s'engage à communiquer avec exactitude l'ensemble des informations demandées afin notamment de permettre à la Société organisatrice de lui adresser sa dotation.

Toute inscription falsifiée, inexacte, incomplète, fantaisiste, non conforme aux dispositions du présent règlement ou qui montre après vérification que le participant a utilisé une fausse identité, ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation du lot éventuellement gagné. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s).

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile.

En cas de contestation, seule la base de données des participations de la Société organisatrice fera foi.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Article 6 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La Société organisatrice désignera :

- 1- pour le lot des 1 an de courses, le gagnant par voie de tirage au sort effectué le 29 novembre 2017 par Maître Aline BRU parmi les participants correctement inscrits dans la base de données des participations de la Société organisatrice et ayant effectué une commande de 50 euros minimum dans le cadre de leur participation au Jeu.
- 2- pour les lots des bons d'achat de 5 € à 50 €, les gagnants par voie d'instant gagnant. Un code de participation sera transmis sur la facture envoyée au client sur son adresse e-mail renseignée lors de son inscription. Le client a la possibilité de se rendre jusqu'au 21 novembre 2017 sur le site www.leaderdrive.fr afin de vérifier si ce code est gagnant ou non. Un instant gagnant est alors activé.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité, son, âge, son adresse postale et électronique.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être joints par courrier électronique pour une raison indépendante de sa volonté.

Article 7 – DOTATIONS ET PRECISIONS RELATIVES AUX DOTATIONS

Les lots mis en jeu pendant toute la durée du Jeu, d'une valeur globale de 4855 €, sont les suivants :

Dans le cadre du tirage au sort :

- 26 bons d'achat d'une valeur unitaire de 80 €, chacun utilisables pour une durée d'un an de courses, soit l'équivalent de 2080 euros

Dans le cadre de l'instant gagnant :

- 15 bons d'achat de 50 euros soit l'équivalent de 750 euros

- 30 bons d'achat de 25 euros soit l'équivalent de 750 euros
 - 35 bons d'achat de 15 euros soit l'équivalent de 525 euros
 - 40 bons d'achat de 10 euros soit l'équivalent de 400 euros
 - 70 bons d'achat de 5 euros soit l'équivalent de 350 euros
- Dans le cadre du tirage au sort, le gagnant recevra par courriel, 26 codes promotionnels chacun correspondant à un bon d'achat, valables jusqu'au 31 décembre 2018. Les bons d'achat ne sont pas cumulables.
- Dans le cadre de l'instant gagnant, les bons d'achat seront respectivement valables à compter du jour où le gagnant recevra par courriel un code promotionnel lui permettant d'activer le bon d'achat gagné, jusqu'au 28 février 2018, date de fin de validité des bons gagnés par instant gagnant.

Pour pouvoir utiliser son bon d'achat, le client devra passer commande pour un montant minimum correspondant à la valeur du bon d'achat majoré de 1 € (un euro) et réceptionner ses courses auprès du magasin Drive sélectionné..

Le bon d'achat sera utilisable uniquement dans les magasins Drive participants, hors magasin physique Leader Price, station-service et Leader Price express.

Pour toute commande livrée partiellement, dont le montant serait inférieur au montant du bon d'achat utilisé, le client se verra restituer la différence en un nouveau bon d'achat.

Tous les bons d'achats, sont ni remboursables ni cumulables. Ils ne sont pas échangeables en espèce.

Les dotations sont nominatives et ne peuvent être attribuées par la Société organisatrice à d'autres personnes que le gagnant.

Les dotations ne sauraient être perçues sous une autre forme que celles prévues par le présent règlement.

Il est précisé que la Société organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie ou d'assistance, le(s) prix(s) consistant uniquement en la remise de la (des) dotations prévue(s) pour le Jeu.

Les dotations remises par la Société organisatrice ne pourront donner lieu à contestation, être échangées contre une autre dotation ou contre leur valeur en numéraire, remplacées, revendues, cédées ou faire l'objet d'un remboursement total ou partiel.

La Société organisatrice se réserve la possibilité, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en cas de tout évènement indépendant de sa volonté, de remplacer sans préavis les dotations par des dotations d'une valeur équivalente ou supérieure, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Il est d'ores et déjà précisé que la Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

Il est rappelé que la Société organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie ou d'assistance, la(les) dotation(s) consistant uniquement en la remise de la (des) dotations telle(s) que décrites ci-dessus.

Article 8 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Le gagnant désigné, lors du tirage au sort des un an de courses sera contacté par téléphone et, courrier électronique renseigné ou confirmé lors de la participation au Jeu, au plus tard dans un délai de 15 jours à

compter de la date du tirage au sort en vue de leur communiquer des informations supplémentaires sur les modalités de remise de la dotation gagnée.

Les gagnants désignés, lors des instants gagnants recevront leur dotation gagnée par courrier électronique renseigné ou confirmé lors de la participation au Jeu, dans un délai de 24 heures à compter de la date à laquelle ils ont remporté leur gain.

Il est précisé qu'entraîneront l'annulation et la perte de la dotation, sans que la responsabilité de la Société organisatrice puisse être engagée de ce fait :

- si un gagnant ne pouvait être joint par courrier électronique pour une raison indépendante de sa volonté ;
- la renonciation à sa dotation par le gagnant pour quelque raison que ce soit ou l'impossibilité pour ce dernier de bénéficier de sa dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société organisatrice ;
- la dotation qui ne pourrait être distribuée pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société organisatrice ;
- si un gagnant ne parvenait pas à prouver son identité ou si celle-ci ne correspondait pas à ce qui avait été indiqué lors de son inscription ;
- si le gagnant ne retire pas sa dotation dans le délai indiqué ci-dessus.
- la dotation obtenue de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du Jeu, d'intrusion, de tentative d'intrusion ou d'actes de piratage sur les serveurs du Site ou sur le Site ;

Dans ces hypothèses, les dotations resteront la propriété de la Société organisatrice qui se réserve, d'une part, la possibilité de procéder à une nouvelle attribution des dotations par voie de tirage au sort parmi les participants correctement inscrits qui n'auraient pas gagné et d'autre part, tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

Il est rappelé qu'il ne sera remis qu'une dotation par gagnant.

Article 9 – AUTORISATION

En contrepartie du bénéfice de leur dotation, les gagnants autorisent par avance la Société organisatrice à utiliser leur, prénom, ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence dans toute manifestation publicitaire ou publi-promotionnelle liée au Jeu, en France ou à l'étranger, sur le site Internet www.leaderdrive.fr et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits ou avantages que les dotations attribuées.

Ces autorisations entraînent renonciation de la part des gagnants à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de leur, prénom, ou quant à l'indication de leur ville ou département.

Les présentes autorisations sont données à titre gracieux pour une durée d'un (1) an à partir du tirage au sort.

Article 10 – REMBOURSEMENT

Les participants pourront demander à la Société organisatrice le remboursement des frais de connexion Internet occasionnés par leur participation au Jeu ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement et de règlement.

En tout état de cause, la Société organisatrice ne procédera qu'à un remboursement par personne et par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique). Les demandes de remboursement doivent donc être adressées en une seule fois.

Article 10.1 – Remboursement des frais de connexion à Internet

Les frais de connexion au Site engagés pour jouer seront remboursés sur présentation d'un justificatif de dépenses et sur la base d'une somme forfaitaire de 0.11€ TTC par minute.

Le remboursement des frais de participation au Jeu se fera dans la limite d'une connexion par participant et par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique).

Toutefois, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet ou opérateurs téléphoniques offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée), il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que dans ces hypothèses le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Article 10.2 - Remboursement des frais de timbre

Les frais de timbre engagés pour la demande de remboursement et la demande du règlement du Jeu seront remboursés au tarif lent en vigueur.

Article 10.3 – Modalités de remboursement

La demande de remboursement doit être envoyée jusqu'au 18 décembre 2017 inclus par courrier postal exclusivement à l'adresse suivante : Leader Drive – 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry-sur-seine.

Pour obtenir le remboursement de ces frais, le participant doit envoyer à l'adresse ci-dessus une demande écrite contenant impérativement les éléments suivants :

- son nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- le nom du Jeu ainsi que le site Internet sur lequel le Jeu est accessible ;
- la date et l'heure de sa connexion au Site ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur télécom, en précisant la date et l'heure de connexion au Site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou un relevé d'identité postal (RIP).

Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire ou par chèque dans un délai de 6 semaines calendaires à compter de la date de réception de la demande écrite.

Il est rappelé que seuls seront remboursés les participants dont la participation au Jeu a réellement entraîné une dépense supplémentaire pour eux.

Article 11 – RESPONSABILITE

La Société organisatrice se réserve le droit, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en raison de tout événement indépendant de sa volonté, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée à cet égard et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait :

- d'arrêter, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans préavis. Ainsi par exemple, elle se réserve en tout état de cause la possibilité de prolonger la période de participation ou de différer la date du tirage au sort. Dans ces hypothèses, le règlement sera modifié dans les conditions décrites ci-dessous ;
- de modifier le règlement du Jeu sans préavis.

Ces dispositions pourront s'appliquer notamment s'il apparaît que des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants, en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans cette dernière hypothèse, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. Il est à ce titre précisé qu'en aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Il est rappelé que :

- la Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.
- la Société organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition de la dotation, et plus généralement si les gagnants ne reçoivent pas leur dotation. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les gagnants, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, par lettre recommandée avec avis de réception.

La Société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que le gagnant reconnaît expressément.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendant de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

Par ailleurs, la participation à un Jeu sur Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les réseaux de communication électroniques.

En conséquence, la Société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site, du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toute information et/ou donnée diffusées sur le Site ;
- si le Site et/ou le Jeu ne fonctionnait pas sans interruption ou s'ils contenaient des erreurs informatiques ;
- de tout dysfonctionnement pouvant affecter le réseau Internet et en conséquence empêcher le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de tout problème de configuration ;
- de toute défaillance technique (telle qu'un mauvais état de la connexion internet du participant), matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ;
- si un participant était déconnecté accidentellement par son fournisseur d'accès Internet ;
- de la transmission, de la réception ou de la non transmission, non réception de toute donnée, information ou des courriers électroniques ;
- de la qualité des informations données ou reçues ;
- de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- en cas de panne EDF ou d'incident sur le serveur ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique.

La connexion de toute personne au Site et la participation des joueurs au Jeu se faisant sous leur entière responsabilité, il résulte de ce qui précède que la Société organisatrice n'est en aucun cas responsable de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant et ce, quelle qu'en soit la raison. Dès lors, il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Article 12 – DONNEES PERSONNELLES

La Société organisatrice est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre de ce Jeu. A ce titre, elle s'engage à garantir la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants, ainsi qu'un traitement conforme à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « loi Informatique et Libertés » modifiée.

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant à savoir : le nom, prénom, date de naissance, adresse complète, code postal, ville, adresse électronique, numéro de téléphone). A ce titre, les participants reconnaissent avoir été informés au moment de leur participation de leurs droits résultants de la loi « Informatique et Libertés » modifiée.

Les informations signalées par un astérisque sur le formulaire sont obligatoires et nécessaires à la Société organisatrice pour la prise en compte et la validation de la participation au Jeu.

Les données personnelles collectées à l'occasion du Jeu sont destinées à la constitution d'un fichier informatique par la Société organisatrice et sont nécessaires à la prise en compte de la participation et à la détermination des gagnants, à l'attribution et à l'acheminement des lots.

Les informations personnelles enregistrées par la Société organisatrice dans le cadre de l'organisation de ce Jeu sont réservées à l'usage de la Société organisatrice et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés partenaires pour les besoins du Jeu : Groupe SCR et Castelis.

Ces informations seront conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation du Jeu, puis détruites ou archivées conformément à la réglementation.

Sous réserve du consentement explicite des participants et sauf opposition ultérieure de leur part, les données collectées seront utilisées par la Société organisatrice et/ou les sociétés partenaires pour leur adresser des offres et informations commerciales. Les participants auront la possibilité, à tout moment et sans frais de s'opposer à cette prospection commerciale en cliquant sur le lien de désinscription contenu dans chacun des courriers électroniques qui leur seront envoyés.

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi « Informatique et Libertés » modifiée, tous les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données personnelles les concernant. Les participants peuvent exercer à tout moment et gratuitement ces droits sur simple demande accompagnée de la photocopie d'un justificatif d'identité :

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : cil@fp-lp.fr
- soit par courrier postal à l'adresse suivante : Service CIL (Correspondant Informatique et Libertés), 123 quai Jules Guesde, 94400 VITRY-SUR-SEINE.

Les participants qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 13 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent règlement est régi par le droit français.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu et au présent règlement doivent être formulées, par écrit uniquement, jusqu'au 29 Janvier 2018 inclus, à l'adresse suivante : Leader Drive – 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry-sur-seine.

Toute réclamation ou contestation ne pourra être prise en considération au-delà de cette date .

En cas de désaccord concernant le Jeu, l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera tranché par les tribunaux compétents.

ANNEXE : Liste des Drives participants à l'opération

Nom du magasin	Adresse	CP	Ville	Téléphone
LEADER DRIVE DAGNEUX	Chemin de desserte - Z.I.	01120	DAGNEUX	04 37 26 93 18
LEADER DRIVE VIRIAT	ZAC de la Chambière	01440	VIRIAT	04 74 22 14 66
LEADER DRIVE TERGNIER	Rue Raymond Poincare - La Planchette	02700	TERGNIER	03 23 39 89 77
LEADER DRIVE MANOSQUE	Rue Blaise Pascal	04100	MANOSQUE	04 92 75 02 99
LEADER DRIVE EMBRUN	Esplanade de la Résistance	05200	EMBRUN	04 92 43 09 55
LEADER DRIVE GRASSE	34 traverse de la Paoute	06130	GRASSE	04 93 40 89 22
LEADER DRIVE MENTON St Roman	ZI du Haut Carei	06500	MENTON St Roman	04 93 37 69 88
LEADER DRIVE CARROS	Lieu dit La Ginesti	06510	CARROS	04 93 29 29 59
LEADER DRIVE ST PERAY	Lieu-dit la Maladière	07130	ST PERAY	04 75 41 10 96
LEADER DRIVE DAVEZIEUX	431, rue de la république	07430	DAVEZIEUX	04 75 33 00 74
LEADER DRIVE PAMIER	Route de Mirepoix	09100	PAMIER	05 61 67 08 44
LEADER DRIVE BAR SUR SEINE	Rue du Général Lecrec	10110	BAR SUR SEINE	03 25 29 01 71
LEADER DRIVE CARCASSONNE Cité 2	Rue Pierre Laplace	11000	CARCASSONNE Cité 2	04 68 71 87 30
LEADER DRIVE CARCASSONNE La Bouriette	48 Boulevard Gay Lussac	11000	CARCASSONNE La Bouriette	04 68 26 73 20
LEADER DRIVE LIMOUX	Lieu dit Le Flassa	11300	LIMOUX	04 68 74 87 40
LEADER DRIVE CASTELNAUDARY	Avenue Monseigneur de Langle	11400	CASTELNAUDARY	04 68 60 58 50
LEADER DRIVE MARSEILLE Les Olives	12, avenue des Poilus	13013	MARSEILLE Les Olives	04 91 61 03 19
LEADER DRIVE GARDANNE	Avenue du Pont de Peton	13120	GARDANNE	04 42 52 23 94
LEADER DRIVE PLAN DE CAMPAGNE	Centre Commercial Barnéoud	13170	PLAN DE CAMPAGNE	04 42 79 61 16
LEADER DRIVE IFS	661, route de Falaise	14123	IFS	02 31 84 47 15
LEADER DRIVE ANGOULEME	548 Route de Bordeaux	16000	ANGOULEME	05 45 25 19 00
LEADER DRIVE CHATEAUBERNARD	Carrefour de la Trache	16100	CHATEAUBERNARD	05 45 35 03 03
LEADER DRIVE CHAMPNIERS	ZA Les Montagnes	16430	CHAMPNIERS	05 45 68 89 52
LEADER DRIVE PUILBOREAU	82 rue du 18 Juin	17138	PUILBOREAU	05 46 09 41 86
LEADER DRIVE LAGORD	Rue du fief rose	17140	LAGORD	05 46 00 61 01
LEADER DRIVE ROYAN	7 rue Henri Matisse	17200	ROYAN	05 46 06 14 14
LEADER DRIVE ROCHEFORT	Z.I. Villeneuve Montigny - Avenue d'Aunis	17300	ROCHEFORT	05 46 99 08 08
LEADER DRIVE JONZAC	13, rue de la Garenne	17500	JONZAC	05 46 48 24 93
LEADER DRIVE SAUJON	15 rue de Thiers	17600	SAUJON	05 46 02 38 38
LEADER DRIVE ANGOULINS SUR MER	ZAC les Ormeaux	17690	ANGOULINS SUR MER	05 46 56 70 08
LEADER DRIVE SURGERES	22, avenue François Mitterrand	17700	SURGERES	05 46 42 04 10
LEADER DRIVE VIERZON	48, route de Puits Berteau	18100	VIERZON	02 48 71 29 68
LEADER DRIVE ST GERMAIN DU PUY	Lieu dit Fenestrelay	18390	ST GERMAIN DU PUY	02 48 21 56 04

LEADER DRIVE FONTAINE LES DIJON	Rue des Prés Potets	21121	FONTAINE LES DIJON	03 80 59 09 46
LEADER DRIVE CHENOVE	Rue Jean Moulin	21300	CHENOVE	03 80 51 17 55
LEADER DRIVE QUETIGNY	ZAC des Charriers	21800	QUETIGNY	03 80 46 43 50
LEADER DRIVE ST MARCEL LES VALENCE	Zone de Laye - Echangeur de couleurs	26320	ST MARCEL LES VALENCE	04 75 83 51 95
LEADER DRIVE DREUX 3	Centre Commercial rue des Bas Buissons	28100	DREUX 3	02 37 48 85 35
LEADER DRIVE ST MARTIN DE VALGALGUES	Route de St Ambroix	30520	ST MARTIN DE VALGALGUES	04 66 30 13 26
LEADER DRIVE TOULOUSE Route d'Espagne	281, route d'Espagne	31100	TOULOUSE Route d'Espagne	05 62 20 03 85
LEADER DRIVE BALMA	54, Route de Castres	31130	BALMA	05 62 16 51 50
LEADER DRIVE SAINT ALBAN	2, Route de Villemur	31140	SAINTE ALBAN	05 61 70 40 40
LEADER DRIVE LAUNAGUET	80, rue des nobles	31140	LAUNAGUET	05 34 27 62 10
LEADER DRIVE TOULOUSE Borderouge	14, Rue Pradet	31200	TOULOUSE Borderouge	05 61 61 34 45
LEADER DRIVE TOULOUSE Les Minimes	25, Boulevard Silvio Trentin	31200	TOULOUSE Les Minimes	05 62 72 37 47
LEADER DRIVE CUGNAUX	9, place Alfred Sauvy	31270	CUGNAUX	05 34 47 08 70
LEADER DRIVE CARBONNE	10, rue de Toulouse	31390	CARBONNE	05 61 87 00 60
LEADER DRIVE MURET	Chemin de Bourdaya	31600	MURET	05 61 51 04 00
LEADER DRIVE CORNEBARRIEU	5, rue Mandillet	31700	CORNEBARRIEU	05 34 57 22 40
LEADER DRIVE COLOMIERS	1, allée de Naurouze	31770	COLOMIERS	05 61 78 81 82
LEADER DRIVE AUCH	ZI de Sousson	32550	AUCH	05 62 61 85 70
LEADER DRIVE EAUZE	Route des Pyr	32800	EAUZE	05 62 08 76 50
LEADER DRIVE BORDEAUX Lac	Avenue Alfred Daney	33000	BORDEAUX Lac	05 56 69 05 04
LEADER DRIVE LE BARP	Avenue du Medoc	33114	LE BARP	05 56 33 46 00
LEADER DRIVE VILLENAVE D'ORNON	539, Route de Toulouse	33140	VILLENAVE D'ORNON	05 56 75 91 64
LEADER DRIVE CADAUJAC	75, allée des violettes	33140	CADAUJAC	05 56 74 53 30
LEADER DRIVE ST-MEDARD-EN-JALLES	59-61, avenue Descartes	33160	ST-MEDARD-EN-JALLES	05 56 05 22 23
LEADER DRIVE LANGON	9, Rue des Bruyeres	33210	LANGON	05 56 62 29 69
LEADER DRIVE ST ANDRE DE CUBZAC	420 Rue des Droits de l'Homme	33240	ST ANDRE DE CUBZAC	05 57 45 10 80
LEADER DRIVE CISSAC	La Cardine Nord de Beauchêne	33250	CISSAC	05 56 73 16 31
LEADER DRIVE LA TESTE-DE-BUCH	Rue de Baou	33260	LA TESTE-DE-BUCH	05 56 54 69 42
LEADER DRIVE BIGANOS	174, Av. de la Côte d'Argent	33380	BIGANOS	05 56 03 96 10
LEADER DRIVE BLAYE	Rue de l'Hopital	33390	BLAYE	05 57 42 22 21
LEADER DRIVE IZON	25 avenue de Cavernes	33450	IZON	05 57 84 68 45
LEADER DRIVE LIBOURNE	69, avenue Charles de Gaulle	33500	LIBOURNE	05 57 51 97 43
LEADER DRIVE MERIGNAC	45 avenue du President Kennedy	33700	MERIGNAC	05 56 17 14 90
LEADER DRIVE ST JEAN DE VEDAS	ZAC La Peyrière	34430	ST JEAN DE VEDAS	04 67 07 96 96

LEADER DRIVE CHATEAUBOURG	ZA La Mercerais	35220	CHATEAUBOURG	02 99 62 27 51
LEADER DRIVE CINQ MARS LA PILE	7, route de Langeais	37130	CINQ MARS LA PILE	02 47 96 92 45
LEADER DRIVE CHAMPAGNOLE	30 rue Clemenceau	39300	CHAMPAGNOLE	03 84 52 63 52
LEADER DRIVE MONT DE MARSAN	Boulevard Jean Larrieu	40000	MONT DE MARSAN	05 58 06 06 63
LEADER DRIVE DAX	Avenue du Sablar	40100	DAX	05 58 56 29 64
LEADER DRIVE SAUGNAC ET CAMBRAN	Lieu-dit Carrefour B	40180	SAUGNAC ET CAMBRAN	05 58 98 12 12
LEADER DRIVE BENESSE MAREMNE	617 route de Dax	40230	BENESSE MAREMNE	05 58 70 06 80
LEADER DRIVE ST PIERRE DU MONT	80 avenue du Corps Franc Pommies	40280	ST PIERRE DU MONT	05 58 05 53 10
LEADER DRIVE BISCARROSSE	1001 route de Parentis	40600	BISCARROSSE	05 58 82 90 60
LEADER DRIVE VENDOME	71/73 avenue Ronsard	41100	VENDOME	02 54 77 81 65
LEADER DRIVE VINEUIL	Lotissement d activité Le haut des Sablons""	41350	VINEUIL	02 54 50 00 01
LEADER DRIVE ST ETIENNE	130 rue de la Montat	42000	ST ETIENNE	04 77 32 46 89
LEADER DRIVE VILLENEUVE SUR LOT Bias	745, avenue de Bordeaux	47300	VILLENEUVE SUR LOT Bias	05 53 75 29 40
LEADER DRIVE FUMEL Montayral	Route de Fumel	47500	FUMEL Montayral	05 53 71 38 20
LEADER DRIVE MARVEJOLS	4 bis promenade Louis Cabanette	48100	MARVEJOLS	04 66 32 63 14
LEADER DRIVE ST MEMMIE	Avenue Marc Hamet	51470	ST MEMMIE	03 26 65 84 61
LEADER DRIVE POMPEY	ZA de Turlomont	54340	POMPEY	03 83 24 12 61
LEADER DRIVE LORIENT	11, rue Georges Brassens	56100	LORIENT	02 97 87 07 77
LEADER DRIVE AUGNY	Parc des Gravi	57685	AUGNY	03 87 57 09 62
LEADER DRIVE HALLUIN	Route de Roncq	59250	HALLUIN	03 20 03 16 56
LEADER DRIVE LEZENNES	Rue Chanzy	59260	LEZENNES	03 20 47 31 02
LEADER DRIVE ISSOIRE	41 avenue Pasteur	63500	ISSOIRE	04 73 55 02 95
LEADER DRIVE BRASSAC LES MINES	Avenue du Château	63570	BRASSAC LES MINES	04 73 89 63 76
LEADER DRIVE PAU Buros	33, avenue de Buros	64000	PAU Buros	05 59 02 20 93
LEADER DRIVE PAU Route de Bordeaux	Avenue Didier Daurat	64000	PAU Route de Bordeaux	05 59 92 00 21
LEADER DRIVE LESCAR	Rue Jean Jaurès	64230	LESCAR	05 59 77 64 40
LEADER DRIVE BIRON	ZA de la plaine des bois	64300	BIRON	05 59 67 48 80
LEADER DRIVE OUSSE	Avenue des Pyr	64320	OUSSE	05 59 77 47 70
LEADER DRIVE BIDOS	23 Avenue d'Espagne	64400	BIDOS	05 59 39 51 42
LEADER DRIVE ANGLET	2 rue du Pont de l'Aveugle	64600	ANGLET	05 59 52 16 61
LEADER DRIVE POUZAC	Route de La Mongie	65200	POUZAC	05 62 41 20 10
LEADER DRIVE LANNEMEZAN	14, route de Tarbes - Campistrous	65300	LANNEMEZAN	05 62 49 14 90
LEADER DRIVE TARBES Odos	74, Route de Lourdes	65310	TARBES Odos	05 62 93 53 00
LEADER DRIVE BORDERES SUR L'ECHEZ	Route de Bordeaux	65320	BORDERES SUR L'ECHEZ	05 62 46 41 70

LEADER DRIVE PERPIGNAN Route d'Espagne	Route du Perthus	66000	PERPIGNAN Route d'Espagne	04 68 56 90 07
LEADER DRIVE PERPIGNAN Polygone	193 Avenue du Languedoc	66000	PERPIGNAN Polygone	04 68 08 27 40
LEADER DRIVE PERPIGNAN St Charles	135, avenue de Bruxelles	66000	PERPIGNAN St Charles	04 68 98 89 80
LEADER DRIVE CABESTANY	6 rue Gay Lussac	66330	CABESTANY	04 68 38 30 30
LEADER DRIVE RIVESALTES	Mas de la Garrigue Sud	66600	RIVESALTES	04 68 64 99 75
LEADER DRIVE STE FOY LES LYON	119, rue du Commandant Charcot	69110	STE FOY LES LYON	04 72 16 04 62
LEADER DRIVE GIVORS	Centre Commercial Givors II Vallées	69700	GIVORS	04 72 24 37 52
LEADER DRIVE MACON	Carrefour de l'Europe	71000	MACON	03 85 39 43 54
LEADER DRIVE RUAUDIN	50 chemin de César	72230	RUAUDIN	02 43 75 34 68
LEADER DRIVE UGINE	25, avenue Jean-Marie Meunier	73400	UGINE	04 79 39 04 60
LEADER DRIVE ANNEMASSE	4bis, rue des Buchillons	74100	ANNEMASSE	04 50 84 20 00
LEADER DRIVE MARGENCEL	ZAC des 5 chemins	74200	MARGENCEL	04 50 72 38 91
LEADER DRIVE LE HAVRE Nord	1 Rue Capuchet	76600	LE HAVRE Nord	02 35 54 73 10
LEADER DRIVE NANTEUIL LES MEAUX	Parc d'activit	77100	NANTEUIL LES MEAUX	01 60 61 35 71
LEADER DRIVE VARENNES SUR SEINE	Rue du petit fossard	77130	VARENNES SUR SEINE	01 64 70 40 60
LEADER DRIVE SAVIGNY LE TEMPLE	3 rue du Fer	77176	SAVIGNY LE TEMPLE	01 64 41 99 52
LEADER DRIVE LA FERTE SOUS JOUARRE	2 rue des Carreaux	77260	LA FERTE SOUS JOUARRE	01 60 22 82 31
LEADER DRIVE PONTAULT COMBAULT	ZAC du Petit Noyer	77340	PONTAULT COMBAULT	01 60 29 40 05
LEADER DRIVE VERNEUIL L'ETANG	Centre Commercial	77390	VERNEUIL L'ETANG	01 64 25 13 84
LEADER DRIVE ST THIBAUT DES VIGNES	ZAC de la Courtillière	77400	ST THIBAUT DES VIGNES	01 64 30 87 69
LEADER DRIVE GUYANCOURT	1, rue Copernic	78280	GUYANCOURT	01 30 57 33 68
LEADER DRIVE FLINS SUR SEINE	Lieu dit Sous les murs du parc	78410	FLINS SUR SEINE	01 30 95 86 62
LEADER DRIVE ALBI	Rue Francisco Goya	81000	ALBI	05 63 77 63 64
LEADER DRIVE CASTRES Melou	21 Route de Toulouse	81100	CASTRES Melou	05 63 72 02 22
LEADER DRIVE CASTRES Pierre Antoine	152 rue des Soeurs Audenet	81100	CASTRES Pierre Antoine	05 63 51 86 90
LEADER DRIVE LAVAUUR	Route de Caraman	81500	LAVAUUR	05 63 40 27 60
LEADER DRIVE GAILLAC	116, avenue Charles de Gaulle	81600	GAILLAC	05 63 81 02 10
LEADER DRIVE MONTAUBAN SAPIAC	993 Rue de l'Abbaye	82000	MONTAUBAN SAPIAC	05 63 66 90 92
LEADER DRIVE CASTELSARRASIN	Artel Est - RN 113	82100	CASTELSARRASIN	05 63 32 29 30
LEADER DRIVE FORCALQUEIRET	ZAC des Fontaites	83136	FORCALQUEIRET	04 94 86 62 47

LEADER DRIVE LE CANNET DES MAURES	Lieu dit les taurelles	83340	LE CANNET DES MAURES	04 98 10 29 90
LEADER DRIVE SAINT MAXIMIN	Chemin des Fontaines	83470	SAINT MAXIMIN	04 94 86 52 02
LEADER DRIVE PUGET SUR ARGENS	7, Boulevard du Colonel Dessert	83480	PUGET SUR ARGENS	04 94 45 76 69
LEADER DRIVE ORANGE	53, rue d'Italie	84100	ORANGE	04 90 51 48 73
LEADER DRIVE CARPENTRAS	40, avenue Frédéric Mistral	84200	CARPENTRAS	04 90 60 57 67
LEADER DRIVE LA ROCHE SUR YON	6, rue François Cevert	85000	LA ROCHE SUR YON	02 51 24 06 40
LEADER DRIVE FONTENAY LE COMTE	Rue Raymond Vinet	85200	FONTENAY LE COMTE	02 28 13 92 17
LEADER DRIVE CHATELLERAULT	2, allée d'Argenson	86104	CHATELLERAULT	05 49 86 03 32
LEADER DRIVE ST BENOIT	29, rue du Panier Vert	86280	ST BENOIT	05 49 47 02 89
LEADER DRIVE CHASSENEUIL DU POITOU	19 rue du Commerce	86360	CHASSENEUIL DU POITOU	05 49 88 78 29
LEADER DRIVE RAMBERVILLERS	9 rue des Abbés Mathis et Marion	88700	RAMBERVILLERS	03 29 65 46 36
LEADER DRIVE AUXERRE St Georges	6, avenue Saint-Georges	89000	AUXERRE St Georges	03 86 52 39 73
LEADER DRIVE MIGENNES	6/10, avenue Jean Jaures	89400	MIGENNES	03 86 80 49 20
LEADER DRIVE BELFORT	150 avenue Jean Jaurès	90000	BELFORT	03 84 26 48 76
LEADER DRIVE BALLAINVILLIERS	rue du Plessis St-Père	91160	BALLAINVILLIERS	01 69 34 81 82
LEADER DRIVE ST GERMAIN LES CORBEIL	ZAC La Pointe Ringale II	91250	ST GERMAIN LES CORBEIL	01 60 75 51 06
LEADER DRIVE SAVIGNY SUR ORGE	11 rue des Ecoles	91600	SAVIGNY SUR ORGE	01 69 96 33 58
LEADER DRIVE EPINAY SOUS SENART	55, rue Sainte Genevi	91860	EPINAY SOUS SENART	01 60 46 45 71
LEADER DRIVE ROSNY	ZAC de Nanteuil	93110	ROSNY	01 48 94 94 22
LEADER DRIVE LA COURNEUVE	1-15, rue Saint-Denis	93120	LA COURNEUVE	01 48 36 01 72
LEADER DRIVE SAINT DENIS	20, rue Genin	93200	SAINT DENIS	01 42 43 37 71
LEADER DRIVE BOISSY SAINT LEGER	28/30, boulevard Léon Revillon	94470	BOISSY SAINT LEGER	01 56 73 21 39
LEADER DRIVE ST BRICE SOUS FORET	ZAC des Perruches	95350	ST BRICE SOUS FORET	01 39 90 03 72